



COLLEGE ATURRI
394 avenue des Pyrénées
64990 SAINT PIERRE D'IRUBE
Tel : 05.59.45 10 60
ce.0642038t@ac-bordeaux.fr



Informations section sportive Football Rentrée 2023

1. Public concerné

La section sportive football s'adresse aux élèves entrant en 6^{ème} et en 5^{ème}.

2. Calendrier

A partir du 28 FEVRIER 2023	Diffusion de l'information et des dossiers
VENDREDI 5 MAI	Retour des dossiers au secrétariat du collège
MERCREDI 31 MAI 14h00/16h30 Parc des Sports Saint Pierre d'Irube	Tests de sélection des candidats
VENDREDI 2 JUIN	Réponse aux familles

3. La scolarité

Pour des raisons pratiques, les élèves admis en section football seront inscrits dans une même classe dans laquelle d'autres élèves seront également scolarisés. L'emploi du temps nécessitant un aménagement particulier (horaires, équipements sportifs...), les élèves choisissant de s'inscrire dans la section sportive renoncent à tout enseignement optionnel (latin, basque, dispositif bilangue).

4. La pratique sportive

Le professeur d'EPS (M. Alvarez), responsable pédagogique de la section, assurera la coordination des activités scolaires et sportives.

Chaque semaine, des créneaux horaires seront libérés pour être consacrés à l'entraînement au football, sous la responsabilité d'un éducateur sportif titulaire du Brevet d'Etat du club de football de Saint-Pierre d'Irube (**mardi 15h30-17h30, jeudi 15h30-17h30**).

Ces activités se déroulent dans un lieu mis à la disposition du collège par la commune de Saint-Pierre d'Irube : Stade de football du Parc des Sports. Par ailleurs, les élèves concernés suivront l'enseignement des heures habituelles d'EPS. Tout élève inscrit à la section sportive est libre de choisir le club de pratique de son choix mais cette affiliation fédérale est obligatoire.

5. La vie scolaire

Le maintien en Section Sportive Scolaire Football est subordonné à un travail scolaire assidu et au respect du règlement intérieur de l'établissement. Un comportement inapproprié pourra donner lieu à un signalement, un avertissement ou une désinscription de la section sportive.

6. Les débouchés à l'issue de la section sportive

Les élèves de la section sportive s'orienteront en fin de 3^{ème} selon les procédures ordinaires et en fonction de leurs résultats scolaires, vers un lycée général ou un lycée professionnel. Ces élèves auront néanmoins possibilité (si les niveaux, scolaire et footballistique, le permettent) de solliciter une orientation vers un établissement scolaire qui propose une section sportive football ou éventuellement vers un autre établissement disposant d'un pôle espoir.

7. L'admission

Pour être admis en section sportive football, les candidats doivent avoir un bon niveau de pratique dans la discipline sportive choisie. Etre inscrit en section sportive scolaire suppose d'être assidu aux entraînements et de faire preuve d'investissement. L'admission en section sportive est valable pour une année scolaire. **Un bilan scolaire et sportif sera effectué en fin d'année pour évaluer la reconduction en section sportive de l'élève.**

En cas de réussite au test d'admission, l'inscription à un club de football sera obligatoire ainsi que l'adhésion à l'Association Sportive du collège Aturri, affiliée à l'UNSS.

Les responsables légaux des candidats doivent vérifier auprès de leur assurance que celle-ci couvre les blessures qui pourraient survenir le jour du test d'admission et fournir l'attestation avec ce dossier.

Sur le plan scolaire :

Un niveau scolaire convenable est exigé pour l'admission en section sportive football. Le niveau scolaire ainsi que le comportement général seront pris en compte par la commission de recrutement au travers des bulletins scolaires des deux dernières années.

Sur le plan médical :

Chaque élève-candidat doit subir un examen médical initial effectué par un médecin du sport qui aura été informé de la charge d'entraînement et de la pratique compétitive liée à la section et à l'UNSS.

La fiche médicale complétée par le médecin, mise sous enveloppe portant la mention "Fiche médicale" et au verso le nom de l'élève, sera jointe à la fiche de candidature.

8. La sélection sportive

Le calendrier de sélection :

Les dates et heures sont indiquées page 1 du dossier.

Les épreuves sportives se dérouleront au Complexe sportif de Saint-Pierre d'Irube selon la convocation qui vous sera adressée en temps utile.

Les épreuves pour la 6^{ème}/5^{ème} :

- Parcours chronométré en conduite de balle
- Jongleries (Pied Droit, Pied Gauche, Tête)
- Vitesse sur 20m
- Jeu réduit
- Jeu à 8 contre 8

Les membres du jury :

Le jury est composé du professeur coordonnateur du collège, du conseiller technique départemental de football et des responsables techniques de la section sportive. Il est présidé par le chef d'établissement.

9. Les Frais

Adhésion obligatoire à l'AS-UNSS

Frais Equipement pour 2 ans (tenue d'entraînement section + jogging de sortie)

Equipement sportif :

- Protèges tibias obligatoires à tous les entraînements ;
- Tenue de la section sportive proposée en début d'année. (coût de 80 euros maximum pour 2 ans)
- Nécessaire de douche à chaque séance